

LIVRET ETUDIANT

2017
2018 MASTER MEEF

Mention 2nd Degré (professeurs lycée et collège)



LIVRET ETUDIANT

2017
2018 MASTER MEEF

Mention 2nd degré (professeurs lycée et collège)

ÉDITO



Christine Jourdain, directrice
de l'ESPE de l'académie de Reims

Bienvenue à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

Vous avez souhaité, par votre choix d'orientation et de carrière, vous mettre au service de l'école de la République en enseignant et en formant les citoyens de demain. Aujourd'hui, que vous sortiez d'une L3, d'un concours ou d'une reconversion professionnelle, vous intégrez dans ce but l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Reims, composante de l'URCA.

Entre nos murs, vous accéderez à un programme d'étude universitaire exigeant et complet – à l'image du métier auquel vous vous destinez !

La spécificité de notre école multi site réside donc dans sa capacité à délivrer une formation de haut niveau à la fois pleinement académique et pleinement professionnelle au sein du master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » (MEEF).

Votre formation articule savoirs théoriques et savoirs pratiques. Elle prend appui sur des périodes de stage dans une logique d'alternance, de telle sorte que le stage ne soit pas seulement un lieu de rencontre avec le métier et le compagnonnage mais aussi un lieu de formation. Elle prépare également aux concours de recrutement des personnels de l'Éducation nationale en M1 sans en être le cœur. Comme pour tout diplôme de master, la recherche est aussi partie prenante de la formation. C'est bien l'articulation de ces différents éléments de la formation qui sera la garante de votre professionnalisation. Enfin, la préparation aux concours de recrutement des personnels de l'Education nationale est intégrée à la formation des M1 sans en être le cœur.

Votre formation, j'en n'ai aucun doute, vous permettra d'affronter sereinement les défis d'un métier en constante évolution et les défis de la société de la connaissance.

Ce livret constitue votre premier manuel de cours. Nous avons souhaité qu'il vous donne quelques clés d'entrée pour votre formation, réponde aux premières questions que vous vous poseriez et vous accompagne dans votre formation. Toutefois je vous invite à consulter régulièrement l'intranet de l'ESPE et la messagerie électronique qui restent des outils indispensables à votre information.

Votre année de formation sera à la fois riche et prenante. Sachez que tous, enseignants, personnels techniques et de service, d'administration et de bibliothèque partagent la même ambition : permettre votre réussite et ainsi contribuer, par une formation adéquate, à donner les moyens à l'Ecole de relever les défis auxquels elle est confrontée.

Je vous adresse tous mes encouragements et mes vœux de réussite pour votre projet professionnel et, à toutes et tous, bienvenue à l'ESPE de l'académie de Reims.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION.....3

1 MASTER 4 MENTIONS.....4

PROGRAMME DU MASTER.....5

INFORMATIONS GENERALES.....7

MASTER 1 (FAQ).....12

MASTER 2 (FAQ)16

SITES DE FORMATION.....20

GLOSSAIRE.....21

Des informations complémentaires sont disponibles sur l’Intranet de ESPE de l’académie de Reims. Prêtez attention aux QR Codes et URL qui jalonnent votre livret d’accueil.

Munissez-vous de vos identifiants et mot de passe étudiant pour accéder votre espace Intranet :



ou rendez-vous sur le Bureau Virtuel de l’Université puis cliquez sur l’onglet ESPE.

Livret Étudiant de l’ESPE de l’académie de Reims
(Université de Reims Champagne-Ardenne)
– juillet 2017 –

Réalisation : **service communication de l’ESPE**
comité de rédaction :
Christine Jourdain
Fabien Emprin
Maryline Mathevet
Graphisme et mise en page : **Alexandre Bazille & François Do**
Crédits images : **Fotolia**

PRÉSENTATION

Depuis 2013, les **ESPE (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation)** ont été créées au sein des universités pour **former tous les futurs enseignants**, qu'ils se destinent à exercer en maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ou à l'université, ainsi que les **futurs conseillers principaux d'éducation**.

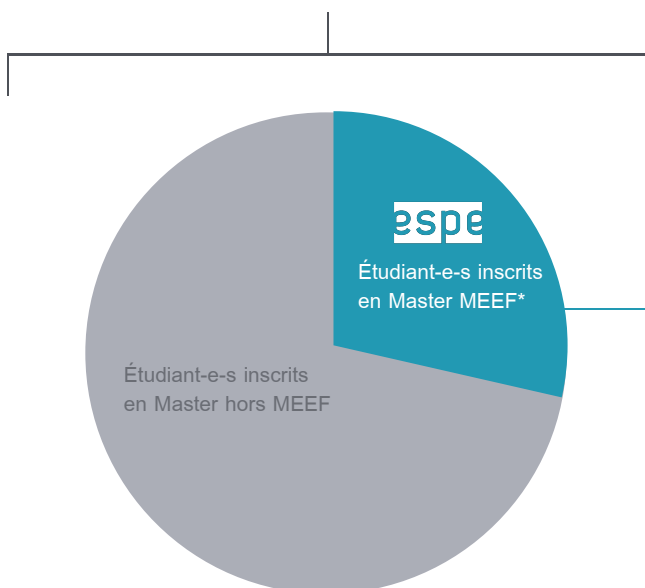
En lien avec les UFR co-porteuses du Master MEEF au sein de l'université de rattachement et dans un partenariat avec l'employeur Éducation nationale, la **formation professionnelle** des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation est une formation à la fois théorique et pratique, permettant ainsi d'**entrer progressivement dans le métier et d'acquérir une culture commune**.

Chaque ESPE forme les enseignants aux nouvelles pédagogies, aux pédagogies numériques, aux conditions d'apprentissage du savoir, aux contextes d'exercice du métier et à ce que sont les publics (élèves, collégiens et lycéens) tout en étant organisée autour de la **recherche en éducation**, levier essentiel pour relever les défis du système éducatif actuel.

Une ESPE est à la fois :

- Le lieu où on prépare un concours (pour devenir enseignant ou CPE),
- Le lieu où on apprend son métier « enseigner est un métier qui s'apprend »,
- Une école où on forme également aux métiers de l'éducation et de la formation (métiers qui permettent des orientations vers d'autres secteurs que ceux de l'Éducation nationale)
- Le cœur de la recherche en éducation : projets de recherche, laboratoires de recherche, colloques et journée d'études autour des sciences de l'éducation. L'ESPE contribue à l'analyse, à l'évaluation et à la compréhension de ce qui se passe dans les écoles et établissements français.

Étudiants inscrits en Master à l'Université de Reims Champagne-Ardenne



L'ESPE représente 28,57 % des étudiants inscrits en master à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (source myreport 2016/2017). L'ESPE est une école qui forme les futurs enseignants au sein d'un master MEEF* ou de diplômes universitaires selon les situations des fonctionnaires stagiaires. L'ESPE est également en charge de la formation continue des enseignants.

*Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

L'ESPE est l'une des 14 composantes de l'Université de Reims Champagne-Ardenne. L'URCA est également composée de directions et services centraux, de services communs (Bibliothèques universitaires), un service universitaire de l'action culturelle (SUAC), des activités physiques et sportives (SUAPS), d'une maison des langues, d'un service d'éducation permanente et à distance (SEPAD), etc. Pour en savoir plus : www.univ-reims.fr



1 MASTER 4 MENTIONS

Le master MEEF se décline en 4 mentions différentes en fonction de votre projet professionnel :



Master MEEF mention 2nd degré (2D) :

Enseignants du secondaire : professeurs en collège et lycée général, professionnel ou technologique dans une ou plusieurs disciplines, professeurs documentalistes, ... (15 parcours - ouverture en fonction des effectifs) :

SVT, Physique/Chimie, Mathématiques, CAPLP Mathématiques et Sciences, Lettres, Anglais, CAPLP Lettres-Anglais Allemand, Espagnol, Histoire/Géographie, CAPLP Lettres-Histoire, Musique, Documentation, EPS, Économie Gestion - option CAPLP Commerce et Vente/ CAPET Marketing



Master MEEF mention Encadrement Educatif (EE)

Conseiller-ière principal d'éducation



Master MEEF mention 1er degré (1D) :

Professeur-e des écoles



Master MEEF mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)

Métiers de la formation dans les domaines de l'ingénierie de la formation et la formation de formateurs : formateur de formateurs ou de professionnels (formation initiale ou continue), responsable et coordinateur pédagogique, consultant en formation, chefs de projets, animateurs territoriaux, recherche, et étudiants en reprise du concours de professeur des écoles.

- Conception Intervention et Recherche en Éducation et Formation (CIREF),
- Éducation et Formation (EF) (*Master 2 uniquement*),
- Handicap et Besoins Éducatifs Particuliers (HBEP) (*Master 2 uniquement*).

ZOOM SUR ...

Offre de formation par sites

Offre de formation proposée sur les sites **ESPE à Reims** :

- MEEF 1er degré
- MEEF Encadrement éducatif
- MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (hors HBEP)
- MEEF 2nd degré*

Offre de formation proposée sur les sites **ESPE à Châlons-en-champagne, Charleville-Mézières, Chaumont et Troyes** :

- MEEF 1er degré
- MEEF Encadrement éducatif (visioconférence)
- MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (CIREF en visioconférence)
- MEEF 2nd degré parcours documentation (visioconférence)

Parcours handicap et besoins Éducatifs Particuliers (HBEP) uniquement à Châlons-en-Champagne.

*Informations susceptibles d'évolution

PROGRAMME DU MASTER

La mention 2nd degré du Master MEEF intègre des modules d'enseignement, dont des modules de préparation aux concours, des stage (en observation et pratique accompagnée en M1 ou en responsabilité avec une alternance en M2), une initiation à la recherche (concrétisée par la réalisation d'un TER Travail d'études et de recherche en M1), la réalisation d'un mémoire de recherche en M2 ainsi qu'une ouverture sur l'international.

Les enseignements ont une vocation professionnelle et s'articulent autour de 4 composantes :

- des enseignements disciplinaires
- un tronc commun permettant de créer une culture partagée par tous les futurs professeurs, de toutes les mentions du master
- une spécialisation progressive en fonction du métier choisi par l'étudiant
- des enseignements orientés vers la pratique professionnelle

COMMENT EST CONSTITUÉ MON PARCOURS DE FORMATION ?

Le parcours de formation est organisé en **unités d'enseignement (UE)** articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de formation. Ils comprennent des unités d'enseignement obligatoires et, pour une part, des unités d'enseignement choisies librement par l'étudiant sur une liste fixée par l'université et, le cas échéant, des unités d'enseignement optionnelles.

Une unité d'enseignement est composée d'un ou plusieurs **éléments constitutifs (EC)** . Lorsque l'UE comporte des EC, chaque élément est affecté d'un coefficient.

Les UE et EC constituent un ensemble appelé "maquette" vous pouvez consulter ce document en vous rendant sur <https://espe-w3e.univ-reims.fr/maquettes/> (intranet de l'ESPE, onglet Maquettes/MCC).



COMMENT EST EVALUÉ MON PARCOURS ?

AVEC LES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC).

Les MCC indiquent le nombre des épreuves, leur nature, leur durée, leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal.

Pour chaque élément constitutif (EC), les coefficients, les crédits européens, la nature et la durée des épreuves sont précisés dans les MCC.

Pour plus d'info, rendez-vous à la rubrique « EXAMENS » de la partie « INFORMATIONS GÉNÉRALES » du livret.

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) sont disponibles en vous rendant sur <https://espe-w3e.univ-reims.fr/maquettes/> (intranet de l'ESPE, onglet Maquettes/MCC).



MAQUETTE GÉNÉRALE DU MASTER MEEF

Tronc Commun : Enseignements communs à toutes les mentions

Enseignements selon parcours

Connaissance des publics
et des institutions
scolaires + réalisation du
mémoire de master

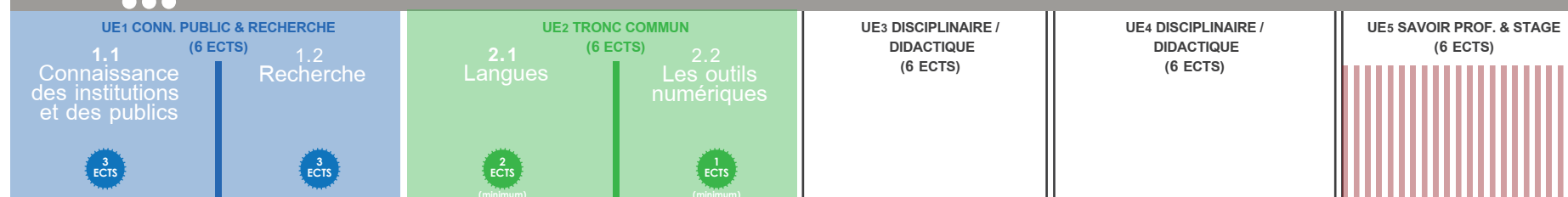
Langues et
numérique

Stages

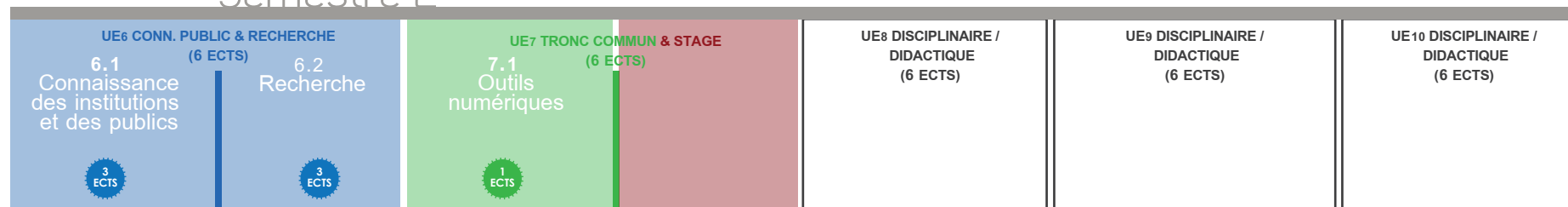
Didactique et
disciplinaire

M1

Semestre 1

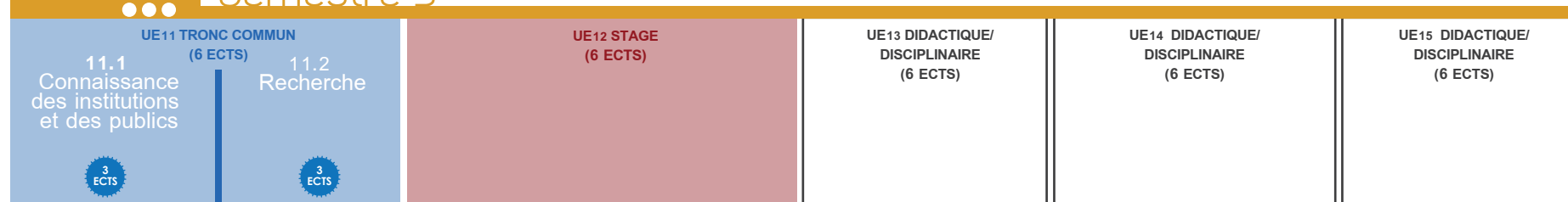


Semestre 2

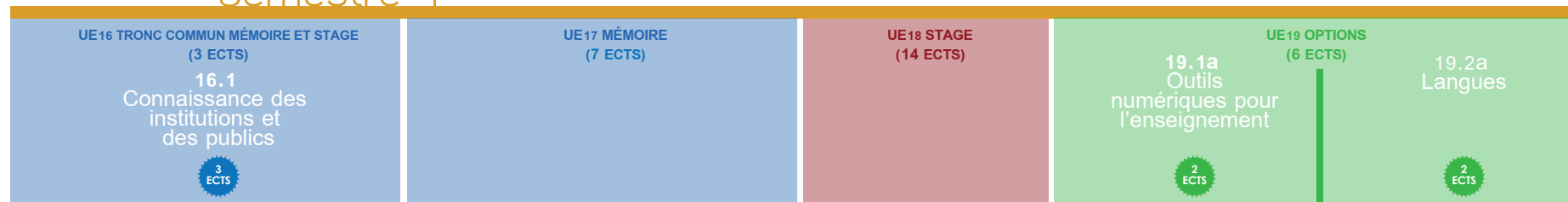


M2

Semestre 3



Semestre 4



INFORMATIONS GENERALES

EMPLOI DU TEMPS



QUI SONT MES INTERLOCUTEURS AU SEIN DE L'ESPE ?



EXAMENS



L'IMPORTANCE DES LANGUES



INSCRIPTION AU CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT



SE FORMER AU ET PAR LE NUMERIQUE



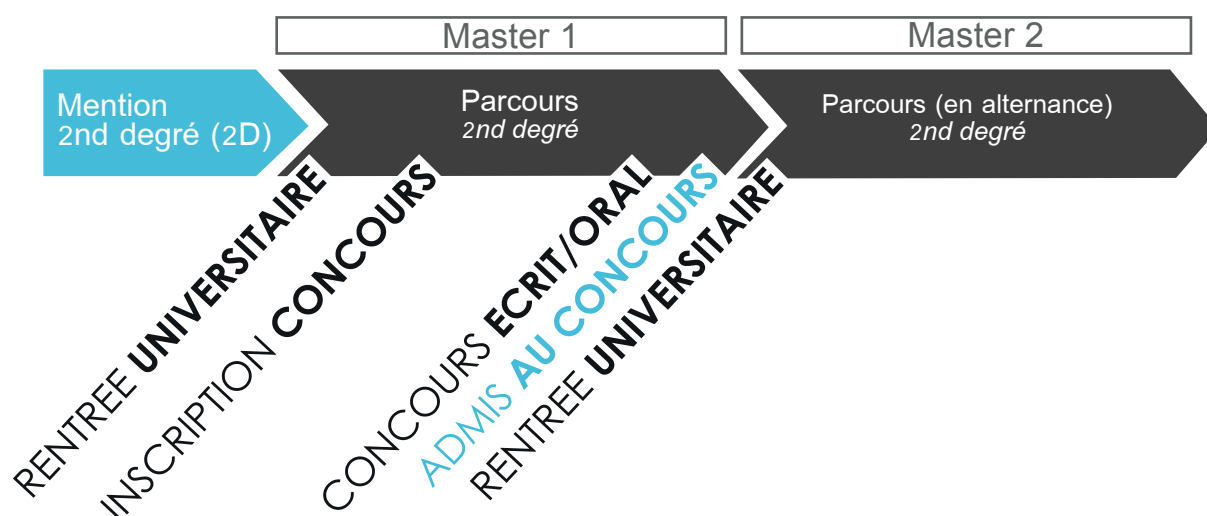
PLAGIAT



RAPPEL DES ARRETES ET DECRETS ENCADRANT
MON DIPLOME ET MA PROFESSION



INFORMATIONS GENERALES



EMPLOI DU TEMPS

Pour consulter votre emploi du temps **en attendant sa mise à disposition dans l'Intranet de l'ESPE**, rendez-vous sur : www.univ-reims.fr/espe-rentree

En parallèle, les emplois du temps sont disponibles en **affichage papier** dans tous les sites de formation.

Les emplois du temps seront disponibles une fois les inscriptions pédagogiques finalisées **dans l'Intranet de l'ESPE** :

<https://espe-w3e.univ-reims.fr/authentification/emplois-du-temps/etudiants/> *

Onglet Étudiant-e-s > Emplois du temps

*Afin d'avoir accès à l'Intranet de l'ESPE, vous devez avoir finalisé votre inscription à l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

QUI SONT MES INTERLOCUTEURS AU SEIN DE L'ESPE ? (mention 2nd degré)

Mention concernée : 2nd degré

Pour les questions pédagogiques : le responsable d'année de votre parcours

Pour les questions administratives : le secrétariat du parcours de formation ou la scolarité centrale de l'ESPE

Pour les stages : le coordinateur de stage du site ou le Bureau des stages de l'ESPE (il existe une rubrique dédiée au Bureau des stages sur le site Internet de l'ESPE www.univ-reims.fr/espe-bureaudesstages)

En cas de difficultés, les responsables de mention et le directeur adjoint en charge de la formation à l'ESPE peuvent être sollicités.

Voir tableau des interlocuteurs pédagogiques en annexe.

INFORMATIONS GENERALES

EXAMENS



- Pour toute information concernant les examens, reportez-vous :
- Aux MCC (Modalités de contrôle des connaissances)*
 - A vos enseignants responsables des EC concernées
 - Au Guide des études à l'Université de Reims Champagne-Ardenne**



*Accès à l'Intranet de l'ESPE <https://espe-w3e.univ-reims.fr/maquettes/>
Rubrique « Étudiant-e-s » puis « Maquettes/ MCC »

**Le guide pratique des études de l'URCA est un document à l'usage de la communauté universitaire, voté par la CFVU (Commission de la formation et de la Vie Universitaire) et le CA (Conseil d'Administration) de l'Université.

L'IMPORTANCE DES LANGUES



Art. 8 (arrêté du 27 août 2013) : la formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits. Ces crédits ne peuvent être obtenus par compensation.



Votre maquette comprend des enseignements en langues. Il vous faut au moins obtenir un EC de langues pendant votre cursus : soit l'EC 2.1 (en M1) ou l'EC 19.2a (en M2).

Pour satisfaire à cette exigence également, une autre manière consiste à présenter un certificat (CLES 2 «certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur») qui équivaut au niveau B2, notamment pour les personnes qui souhaitent attester du niveau B2 dans une autre langue que l'anglais (les autres langues n'étant pas dispensées à l'ESPE).

Consultez le cadrage de l'évaluation des EC de langue vivante étrangère dans la rubrique Ressources > Cadres de l'intranet ESPE :



INFORMATIONS GENERALES

INSCRIPTION AU CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT



L'inscription à un concours de recrutement de est une démarche personnelle et individuelle. Le fait d'être inscrit en MEEF ne vous inscrit pas aux concours de l'enseignement.

Vous devez effectuer cette démarche d'inscription vous-même.



Les prochaines dates d'inscription aux concours de la session 2018 seront bientôt disponibles. Consultez le site www.devenirenseignant.gouv.fr

Accueil > Devenir enseignant > Se repérer dans les concours

<http://www.education.gouv.fr/> > rubrique « Concours, emplois, carrière » puis « Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ».

SE FORMER AU ET PAR LE NUMERIQUE



Art. 9 (arrêté du 27 août 2013) : la formation prend en compte les technologies de l'information et de la communication. Les étudiants et les enseignants sont formés à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques. Elle intègre leur mise en oeuvre pour délivrer les enseignements et assure l'acquisition des compétences qui y sont associés en référence au certificat informatique et Internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 «enseignant».

Vous disposez d'un « **Carnet de Bord Informatisé** », disponible en ligne et qui vous permet de faire évaluer vos compétences.

Accès au CBI : <http://cbi.univ-reims.fr/CBI>



INFORMATIONS GENERALES

PLAGIAT



Dans le cadre de la politique anti-plagiat de l'université (vote du Conseil d'Administration et mise à disposition d'une plaquette d'informations dédiée « guide anti-plagiat »), l'ESPE intègre un logiciel de détection de similitudes dans son Carnet de Bord Informatisé. Tous les documents que vous aurez à soumettre dans le cadre de ce CBI seront vérifiés par les logiciels et vous serez informé, ainsi que votre enseignant, du résultat.



Le guide anti-plagiat est accessible depuis l'Intranet ESPE <https://espe-w3e.univ-reims.fr/authentification> > rubrique « Étudiant-e-s » puis « Ressources » « Guide anti-plagiat ».

RAPPEL DES ARRETES ET DECRETS ENCADRANT MON DIPLOME ET MA PROFESSION



Vu code de l'éducation ; décret n° 70-738 du 12-8-1970 modifié ; décret n° 72-580 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié ; décret n° 90-680 du 1-8-1990 modifié ; décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ; avis du Haut conseil de l'éducation du 11-3-2013 ; avis du CSE du 6-6-2013

Article 1 - La liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est précisée à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier est abrogé. Toutefois ses dispositions demeurent applicables aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires, lauréats des concours de recrutement ouverts antérieurement au 1er septembre 2013.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations dans le document appelé « Référentiel des compétences ».



Le référentiel des compétences est accessible depuis l'Intranet ESPE <https://espe-w3e.univ-reims.fr/authentification> > rubrique « Étudiant-e-s » puis « Ressources » puis « référentiel des compétences » ou via le lien court : <http://bit.ly/2qWHD0j>

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »
code de l'éducation, articles L. 625-1 et L. 721-1 à L. 721-3

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Reims au sein de l'université de Reims

Consultez le site "legifrance.gouv.fr" pour retrouver les textes dans leur intégralité.

MASTER1

FAQ



QUEL EST LE CADRE DE RÉALISATION DE MON MÉMOIRE ?
COMMENT SUIS-JE ACCOMPAGNÉ-E ?



JE SOUHAITE RÉALISER UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE,
QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE ?



LES EXAMENS



QU'EST-CE QUE LA DISPENSE D'ASSIDUITE ?



COMMENT SE PASSE LE STAGE EN ÉTABLISSEMENT ?
QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE ?



EN CAS DE RÉUSSITE AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT
MAIS ÉCHEC DE MON M1, QUE SE PASSE-T-IL ?



EN CAS D'ÉCHEC AU CONCOURS MAIS DE RÉUSSITE À MON
MASTER 1, QUE SE PASSE-T-IL ?



MASTER1

FAQ

QUEL EST LE CADRE DE RÉALISATION DE MON MÉMOIRE ? COMMENT SUIS-JE ACCOMPAGNÉ-E ?

Le mémoire de master doit être soutenu en Master 2, mais les maquettes MEEF comportent dès le M1 des EC (Eléments constitutifs) permettant d'entrer progressivement dans le processus de recherche.

JE SOUHAITE RÉALISER UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE, QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE ?

Deux grands types de mobilité sont possibles :

- mobilité courte (elle remplace un stage au sein du MEEF)
- mobilité longue (il s'agit d'un semestre intégralement réalisé à l'étranger)

Plusieurs partenariats existent à l'ESPE, ils vous sont présentés à la rentrée.

A l'ESPE, chaque mobilité est coordonnée par un enseignant référent qui pourra vous aider.



Voir site internet officiel de l'ESPE www.univ-reims.fr/ESPE-international

LES EXAMENS

Les examens se déroulent en fin de chaque semestre suivant les modalités de contrôle des connaissances votées par le conseil d'école.

En cas d'échec à la première session, l'étudiant passe en seconde session (dite de rattrapage). La seconde session se déroule en juin pour le rattrapage du semestre 1 et du semestre 2.

MASTER1

FAQ

QU'EST-CE QUE LA DISPENSE D'ASSIDUITE ?

Dans un certain nombre de cas (voir règlement des études à l'URCA), l'étudiant peut demander à être dispensé d'assiduité pour les CM et les TD (l'assiduité au TP reste obligatoire). Dans ce cas, il bénéficie de modalités de contrôle des connaissances (MCC) différentes (en particulier en raison du fait qu'il ne peut pas être évalué en contrôle continu dit « CC »). Ces modalités spécifiques sont décrites dans les modalités de contrôle des connaissances qui sont votées par le conseil d'école de l'ESPE.

Dans tous les autres cas, l'assiduité est obligatoire (voir Guide pratique des études de l'URCA - Université de Reims Champagne-Ardenne*).

* Le guide pratique des études de l'URCA est un document à l'usage de la communauté universitaire, voté par la CFVU (Commission de la formation et de la Vie Universitaire) et le CA (Conseil d'Administration) de l'Université.

COMMENT SE PASSE LE STAGE EN ÉTABLISSEMENT ? QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE ?

Les stages en Éducation Nationale se déroulent dans des lieux de stage déterminés par les services académiques.

Les coordonnateurs de stage affectent les étudiants. Pour tout stage, une convention doit être signée entre :

- 1) étudiant stagiaire et responsable de la formation
- 2) établissement (transmet à la DFP)
- 3) rectorat Dfp - 1, rue Navier - 51082 Reims Cedex stages.etablissements@ac-reims.fr
- 4) Composante (pour signature du directeur de la composante concernée et remise d'un exemplaire à l'étudiant), retour des 3 autres exemplaires à l'ESPE
- 5) In fine, L'ESPE transmet les exemplaires signés par toutes les parties à l'établissement et à la DFP.



Modèles de convention de stage : www.univ-reims.fr/espe-bureaudesstages

EN CAS DE RÉUSSITE AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT MAIS ÉCHEC DE MON M1, QUE SE PASSE-T-IL ?

Après être entré dans le processus de redoublement, l'étudiant doit vérifier auprès du rectorat qu'il peut garder le bénéfice de son concours pendant 1 an, le temps d'obtenir son M1.

MASTER1

FAQ

EN CAS D'ÉCHEC AU CONCOURS MAIS DE RÉUSSITE À MON MASTER 1, QUE SE PASSE-T-IL ?

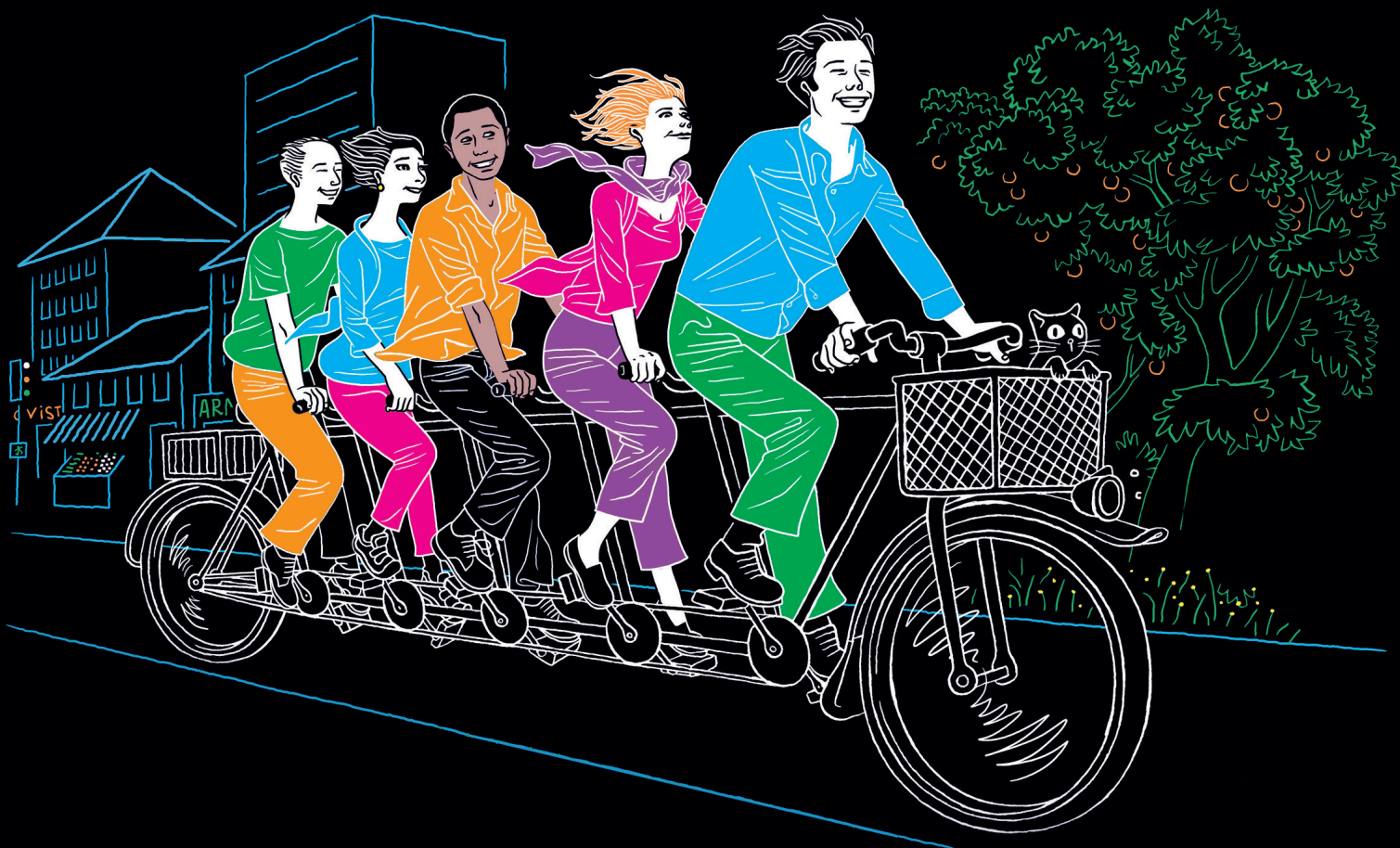
- un bilan partagé en fin de votre M1 sur votre projet professionnel. Ce bilan pourra s'appuyer notamment sur un entretien et conduire à un choix d'orientation au sein de l'offre de formation proposée par l'ESPE ou en partenariat avec celle-ci ou encore en dehors des formations MEEF ;
- un cursus « non alternant » permet de poursuivre au sein du master MEEF tout en préparant le concours (ce cursus comporte également un stage en établissement scolaire).

	Master 1	Concours	Master 2
MENTION 2ND degré (2D)	Sciences de la vie et de la Terre	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	Sciences de la vie et de la Terre
STS	Physique-Chimie	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	Physique-Chimie
	Mathématiques	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	Mathématiques
	PLP Mathématiques - Sciences physiques	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	PLP Mathématiques - Sciences physiques
ALL	Lettres modernes et classique	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	Lettres modernes et classique
	Anglais	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	Anglais
	Allemand	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	Allemand
	Espagnol	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	Espagnol
	PLP Anglais-Lettres	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	PLP Anglais-Lettres
	PLP Lettres-histoire	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	PLP Lettres-histoire
SHS	Histoire-géographie	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	Histoire-géographie
	Musique	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	Musique
	Documentation	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	Métiers de la médiation culturelle et scientifiques
SHS-STS	EPS	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	EPS
2ND degré (2D)	Economie gestion	Admis au concours fonctionnaires stagiaires (ALTERNANTS).	Autres masters UFR SESG

En cas d'échec au concours, orientations possibles en Master 2 dans des parcours dit « non alternants » (NA) et préparant aux concours.

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Comme plus d'1,5 million de Sociétaires,
faites confiance à la CASDEN !



Pour plus d'informations, contactez :

votre Délégation Départementale CASDEN de Reims
65 rue de Courcelles - Tél : 03 51 08 56 51 (appel non surtaxé)



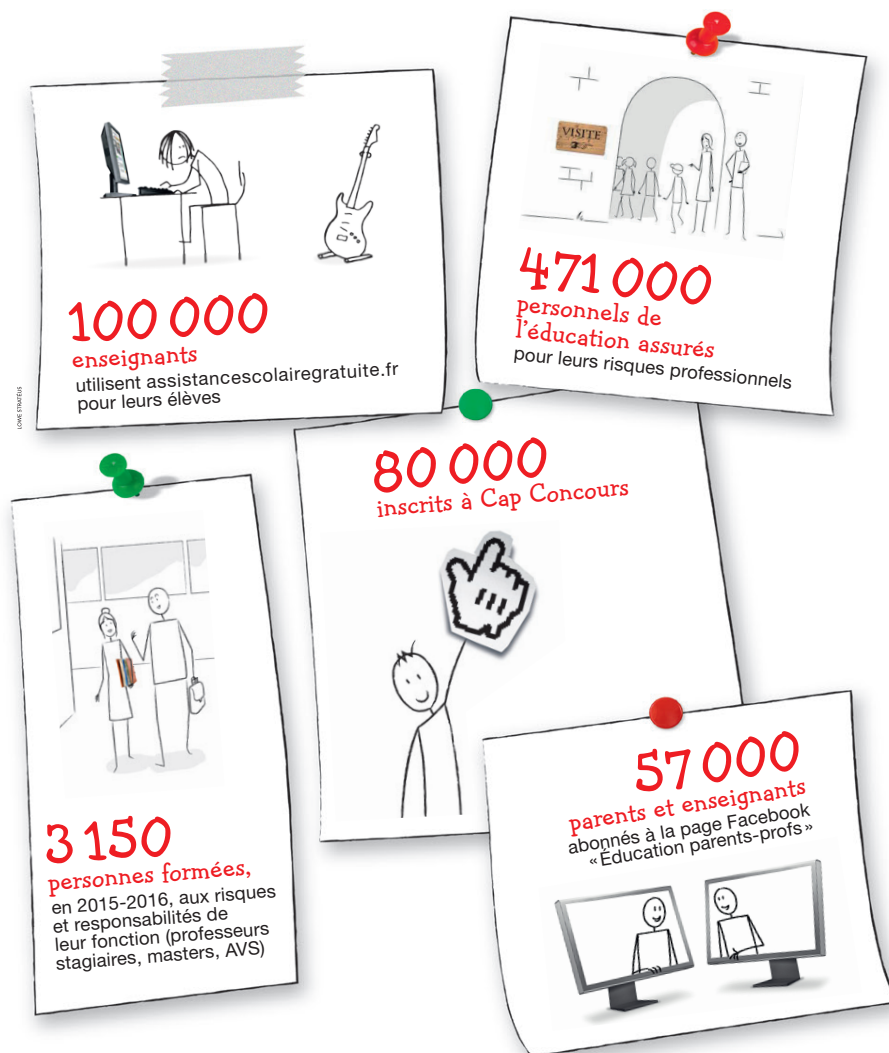
L'offre CASDEN est également disponible
dans les agences Banque Populaire.
(coordonnées disponibles sur casden.fr)

Découvrez la CASDEN sur casden.fr | Suivez-nous sur



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

C'est quoi une meilleure assurance ?



Accompagnement, soutien, mise à disposition de ressources pédagogiques...
La MAIF s'efforce d'assurer et d'accompagner au mieux les personnels éducatifs
dans leur parcours professionnel et leur vie privée.

On a tout à gagner à se faire confiance.

Pour tout savoir, rendez-vous sur : maif.fr/enseignants

Cap concours est conçu et réalisé en partenariat avec rue des écoles, SA au capital de 4 106 456 €
RCS Paris 429 774 250 - 2 ter rue des Chantiers - 75005 Paris.

La MAIF dans votre académie

- Verdun : résidence Matisse, 1 avenue Colonel Driant
03 29 86 99 00
- Troyes : 7 boulevard du 1^{er} ram - 03 25 43 49 00
- Chaumont : 55 rue victoire de la marne - 03 25 03 98 00
- Charleville-Mézières : 43 rue Madame de Sévigné
03 87 65 81 00

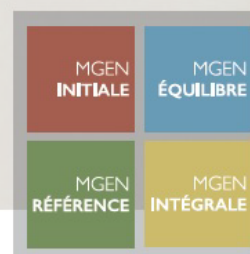


assureur militant



Choisissez l'offre
qui va avec votre vie.

Avec sa nouvelle gamme
MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE,
le groupe MGEN vous accompagne tout
au long de votre vie avec des solutions de
complémentaire santé et de prévoyance
adaptées à vos besoins et à ceux de vos
proches.



mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Education Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Sises : 3 square Max Hymans 75748 Paris Cedex 15. Document à caractère publicitaire. Les conditions de garanties figurent au sein des statuts et règlements mutualistes MGEN et de la notice d'information du contrat d'assurance assistance à domicile MGEN/IMA Assurances. **red** - Document non contractuel - © Getty Images



MASTER2

FAQ



LES EXAMENS



COMMENT SE PASSE L'ARTICULATION DE MON STAGE



QUI SERA MON TUTEUR DE STAGE ?



QUEL EST LE CADRE DE RÉALISATION DE MON MÉMOIRE ?
COMMENT SUIS-JE ACCOMPAGNÉ-E ?



JE SOUHAITE RÉALISER UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE,
QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE (Non alternants)



QUAND A LIEU MA DATE DE NOMINATION DE FONCTIONNAIRE
STAGIAIRE



JE SUIS ÉTUDIANT FONCTIONNAIRE STAGIAIRE, EN CAS
D'ÉCHEC DE MON M2, QUE SE PASSE-T-IL ?



MASTER2

FAQ

LES EXAMENS

Les examens se déroulent en fin de chaque semestre suivant les modalités de contrôle des connaissances votées par le conseil d'école.

En cas d'échec à la première session, l'étudiant passe en seconde session (dite de rattrapage). La seconde session se déroule en juin pour le rattrapage du semestre 1 et du semestre 2.

Attention, pour les étudiants n'ayant pas validé l'EC 2.1 sans compensation en M1, l'obtention du 19.2a est obligatoire pour l'obtention du M2.

COMMENT SE PASSE L'ARTICULATION DE MON STAGE

Pour les **fonctionnaires stagiaires**, les étudiants inscrits en M2 sont affectés à mi-temps dans un établissement scolaire ; durant l'autre mi-temps, ils sont à l'ESPE. Voir calendrier de l'alternance entre formation et stage ci dessous (parcours 2nd degré uniquement)

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Fonctionnaires stagiaires inscrits en Master 2 ou en parcours de formation hors master MEEF - CPE ou 2nd degré	Matin	Stage en établissement	En formation à l'ESPE	En formation à l'ESPE	en formation à l'ESPE <i>Tronc commun*</i>	Stage en établissement
	Après-midi	Stage en établissement	En formation à l'ESPE	En formation à l'ESPE	Stage en établissement	Stage en établissement

Parcours EPS uniquement

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Fonctionnaires stagiaires inscrits en Master 2 ou en parcours de formation hors master MEEF - EPS	Matin	Stage en établissement	En formation à l'ESPE	Stage en établissement	en formation à l'ESPE <i>Tronc commun*</i>	Stage en établissement
	Après-midi	Stage en établissement	En formation à l'ESPE	Stage en établissement	En formation à l'ESPE	Stage en établissement

Pour les **non fonctionnaires stagiaires** (également appelés **non-alternant**) un stage d'observation et de pratique accompagnée de 4 semaines dans l'éducation nationale leur est proposé (voir calendrier en fonction des parcours). Les affectations sur les lieux disponibles sont faites par les coordinateurs de stage.

Un deuxième stage, de 4 à 6 semaines dans un contexte professionnel de formation ou d'encadrement des enfants, des jeunes ou des adultes doit être effectué. Les étudiants doivent rechercher ces stages et vérifier leur compatibilité avec les enjeux du Master et avec les coordinateurs de stage et les responsables de formation. Pour chaque stage, une convention de stage doit être établie.

MASTER2

FAQ

QUI SERA MON TUTEUR DE STAGE ?

Dans le cadre d'un tutorat mixte **les étudiants fonctionnaires stagiaires** sont accompagnés par deux tuteurs appelés tuteur de terrain et tuteur ESPE, conjointement responsables du bon déroulement du processus d'alternance et concourent ensemble à l'évaluation des stagiaires. Les tuteurs contribuent à l'accompagnement du mémoire.

Pour en savoir plus sur le dispositif du tutorat mixte : www.univ-reims.fr/espe-tutoratmixte



Pour les étudiants non alternants (non fonctionnaires stagiaires), un tuteur de stage est nommé pour chaque stage.

QUEL EST LE CADRE DE RÉALISATION DE MON MÉMOIRE ? COMMENT SUIS-JE ACCOMPAGNÉ-E ?

Pour les fonctionnaires stagiaires les tuteurs de stage ont un rôle d'accompagnement.

Pour les non alternants un directeur de mémoire vous accompagne.

Dans la plupart des maquettes, des séminaires de recherche sont mis en place pour accompagner votre travail.

JE SOUHAITE RÉALISER UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE, QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE (Non alternants)

Pour les non alternants des mobilités internationales sont possibles selon les parcours de formation. A l'ESPE, chaque mobilité est coordonnée par un enseignant référent qui pourra vous aider.

Voir site internet officiel de l'ESPE www.univ-reims.fr/ESPE-international



MASTER2

FAQ

JE SUIS ÉTUDIANT FONCTIONNAIRE STAGIAIRE, EN CAS D'ÉCHEC DE MON M2, QUE SE PASSE-T-IL ?



La situation des **étudiants fonctionnaires stagiaires** sera précisée par les services rectoraux.

QUAND A LIEU MA DATE DE NOMINATION DE FONCTIONNAIRE STAGIAIRE



Les lauréats des concours sont nommés stagiaires au 1er septembre et sont affectés pour l'année à en école et en EPLE (Établissement public local d'enseignement) à condition d'être titulaire d'un Master 2 ou inscrit en Master 2 MEEF au 1er septembre)

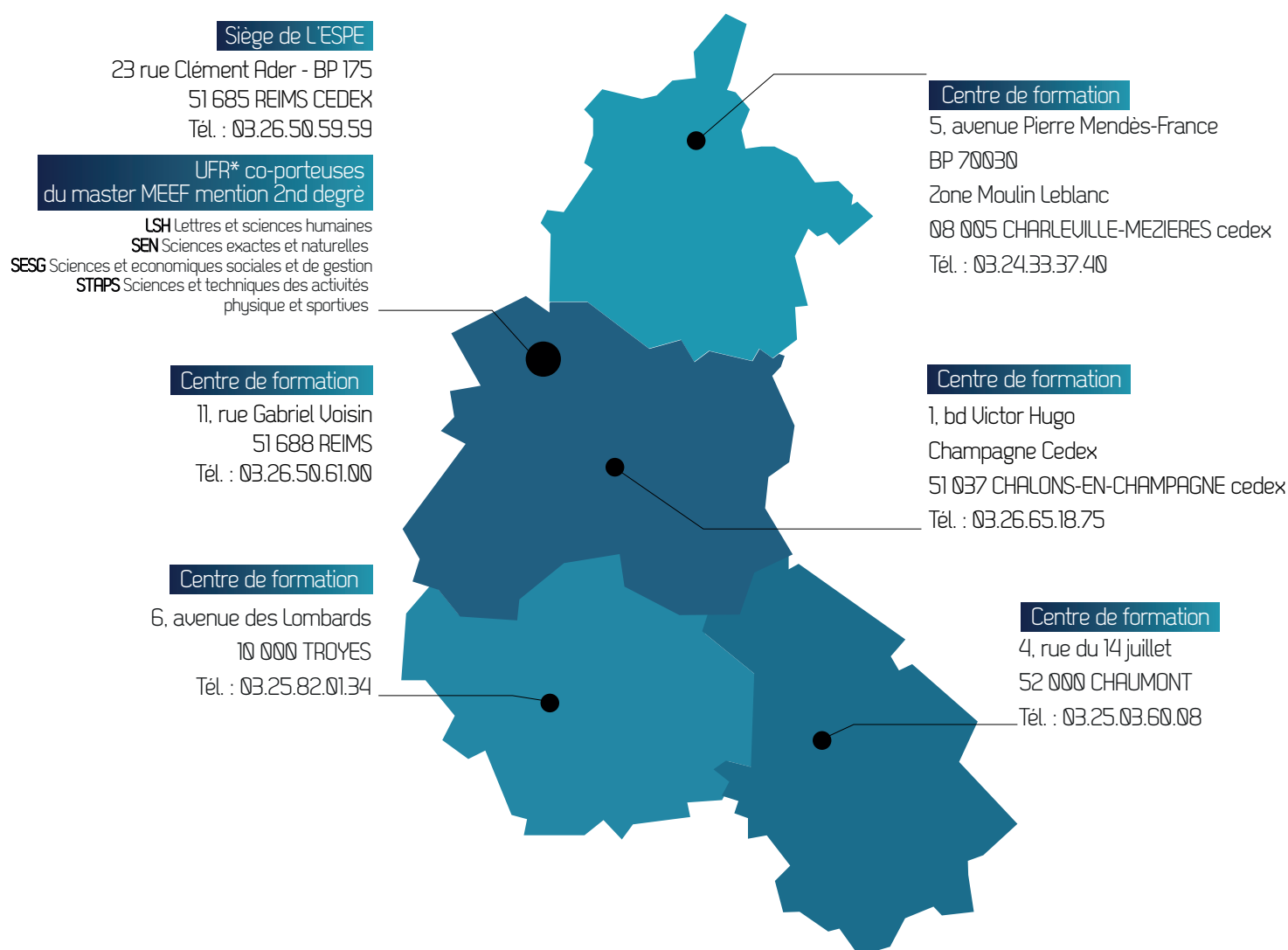
Attention, si vous n'êtes pas titulaires d'un M2, il faut vous inscrire au plus tôt à l'ESPE.

SITES DE FORMATION

Les lieux de cours

L'ESPE de l'académie de Reims est la seule composante de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) à être présente dans toute l'académie, au travers de son siège et de ses 5 centres de formation

**Un étudiant inscrit dans la mention 2nd degré à l'ESPE peut avoir cours dans les bâtiments des Unités de Formation et de Recherche (UFR) situés sur le campus Croix Rouge et Moulin de la Housse (Reims).*



ZOOM SUR...

Vous êtes inscrit-e à l'ESPE de l'académie de Reims, quel que soit le lieu où vous suivez vos cours, vous êtes un-e étudiant-e de l'ESPE de l'académie de Reims.
Pour les étudiants fonctionnaires stagiaires, les cours de tronc commun ont lieu dans les sites ESPE du département de leur lieu d'affectation.

GLOSSAIRE

Vous avez peut-être déjà aperçu ces sigles dans votre livret étudiant ou sur un autre support de communication, dans tous les cas, ces sigles vous seront utiles :

ALL (domaine) : Arts, Lettres, Langues

BOEN : Bulletin officiel de l'éducation nationale

CBI : Carnet de Bord Informatisé

CC : Contrôle continu

CM : Cours magistraux

CPE : Conseiller Principal d'Éducation

CT : Contrôle terminal

C2I2E : Certificat informatique et internet niveau 2 enseignement

CLES2 : Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur de niveau 2

EC : Élément Constitutif (voir page « Comment sont constitués les MEEF »)

ECTS : European Credits Transfer System (voir page « Comment sont constitués les MEEF »)

ESPE : École Supérieure du Professorat et de l'Éducation

FOAD : Formation ouverte et à distance

ICM : Instruction Civique et Morale

LVE : Langues Vivantes Étrangères

M1 : Master 1

M2 : Master 2

MCF : Maître de Conférences

MEN et MESRI : Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

ORS : Obligation réglementaire de service (temps de travail d'un enseignant en fonction de son statut)

PE : Professeur des Écoles (1er degré)

PEMF : Professeur des Écoles Maître Formateur

PEPS : Professeur d'Éducation Physique et Sportive

PFA : Professeur Formateur Académique

PLC : Professeur des lycées et collèges (2nd degré)

PLP : Professeur de Lycée Professionnel (2nd degré)

PRAG : Professeur Agrégé

PRCE : Professeur Certifié

PU : Professeur des Universités

SHS (domaine) : Sciences Humaines et Sociales

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

STS (domaine) : Sciences, Technologies, Santé

SHS-STTS (domaine) : Sciences Humaines et Sociales - Sciences, Technologies, Santé

TD : Travaux dirigés

TER : Travail d'étude et de recherche (en Master 1)

TP : Travaux pratiques

UE : Unité d'Enseignement (voir page « Comment sont constitués les MEEF »)

UFR : Unité de Formation et de Recherche



**VOS MAQUETTES + MCC
+ CALENDRIERS DE L'ANNÉE
À CET ENDROIT**



ou rendez-vous sur
l'intranet de l'ESPE
rubrique «Maquettes/MCC»

<https://espe-w3e.univ-reims.fr/authentification>

INSCRIPTION/RE-INSCRIPTIONS
ESPE de l'académie de Reims
23 rue Clément Ader BP175
51685 Reims Cedex

MASTER1
03 26 50 59 81
espe-scol1@univ-reims.fr

MASTER2
03 26 50 59 54
espe-scol2@univ-reims.fr

 ESPE de l'académie
Reims au sein de l'URCA

 @espereims

 www.univ-reims.fr/espe